



AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné par M. Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier, que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 19 janvier 2021, à 19h30, statuera à huis clos sur cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements :

Emplacement : lot projeté 6 396 007- lot affecté 2 048 288 (366, rue Daviau)

Largeur du lot

Nature et effet de la demande :

Permettre la création d'un lot avec une largeur de 11 mètres à la ligne de recul alors que le règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements prescrit une largeur minimale de 18 mètres à la ligne de recul situé à 7,62 mètres de la ligne de lot avant dans la zone visée.

En vertu de l'arrêté ministériel 1030-2020 du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 6 janvier 2021** par courriel à cprimeau@ville.lescedres.qc.ca ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de ladite séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 18^e jour du mois de décembre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure pour la largeur d'un lot à la ligne de recul pour le lot projeté 3 396 007, le lot affecté est le 2 048 288 (366, rue Daviau) aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 18 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de décembre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier